



1

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Commune d'ETRECHY

20.01.23

---

LA SITUATION GLOBALE

---

LA SITUATION D'ETRECHY

---

ZOOM SUR L'EXECUTION  
BUDGETAIRE 2022

---

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

---

ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

---

RELATIONS FINANCIERES AVEC LA  
CCEJR

2

Sommaire



3

# LA SITUATION GLOBALE

# L'économie mondiale

4

- Répercussions économiques de la guerre en Ukraine
- Une inflation record
- Un durcissement des politiques monétaires mises en œuvre par les banques centrales
- Consommation des ménages en chute
- Investissement des entreprises en recul

**=> Ralentissement de la croissance**

# La zone euro

- Zone la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine
- Importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique
- Ralentissement de la consommation des ménages
- Recul de la production des entreprises
- Durcissement de la politique monétaire européenne : remontée des taux directeurs de la BCE

**=> Risque important de récession économique**

# La France

- Impactée par la guerre en Ukraine et par la crise énergétique qui s'en est suivie
- La croissance annuelle française en 2022 devrait être de 2,5%
- Un marché du travail en tension
- Certaines branches industrielles en difficulté face à la crise énergétique
- Une inflation record frappe le pays
- Baisse en volume du budget 2023: le déficit public devrait atteindre 5% du PIB en 2022

**=> Risque lié à la montée des taux directeurs de la BCE: une gestion particulièrement rigoureuse des finances publiques à prévoir**

# Principales mesures relatives aux collectivités locales

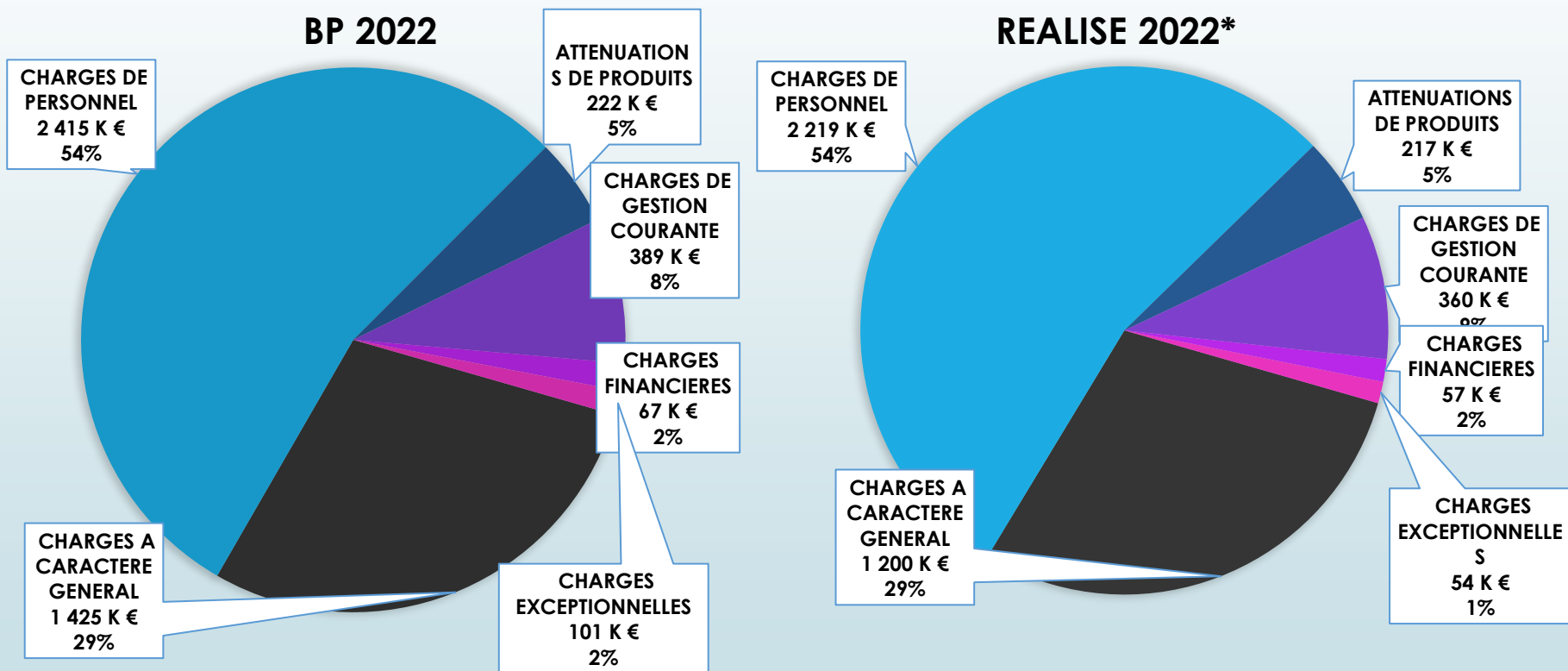
- Mise en place d'un fonds vert au service de la transition écologique (2 mds €)
- Hausse de l'enveloppe de DGF
- Suppression de la CVAE étalée sur deux ans
- Simplification et élargissement du « filet de sécurité énergie »
- Extinction de la participation de l'Etat au financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale
- Filet de sécurité énergétique + amortisseur « électricité » qui prendra en charge 50 % des surcoûts pour les tarifs compris entre 180 et 500 euros/MWh



# L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2022



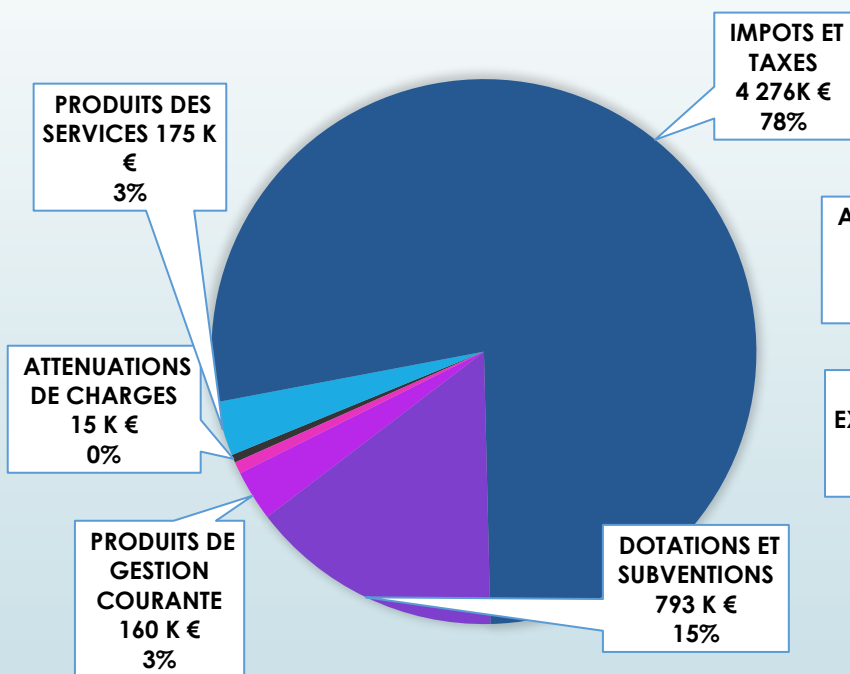
# La dépenses réelles de fonctionnement



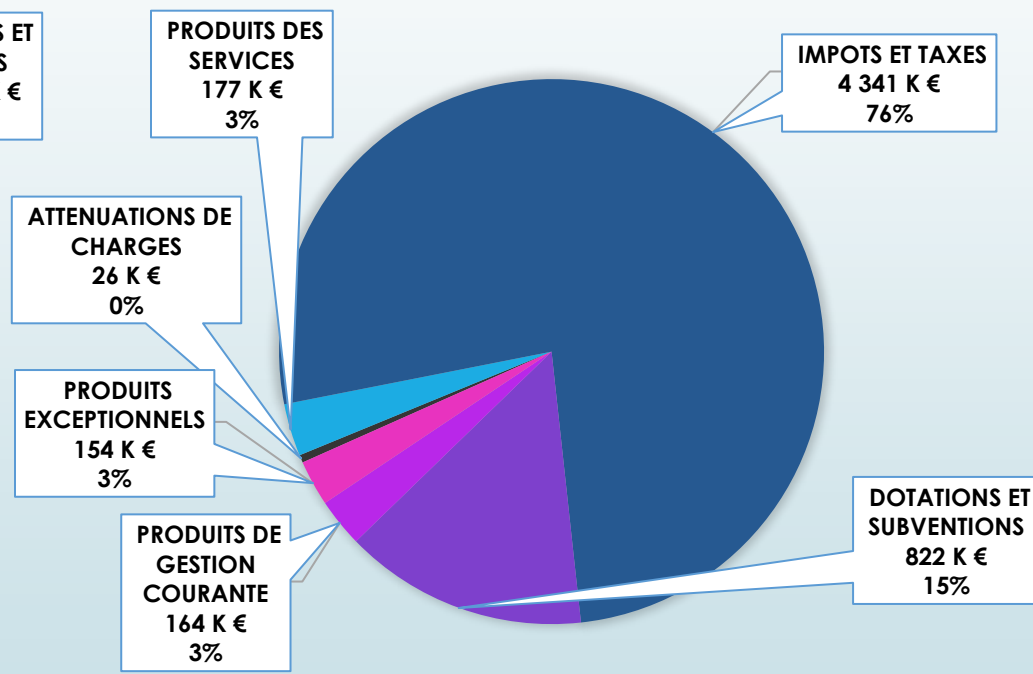
\*Données prévisionnelles au 05/01/23

# La recettes réelles de fonctionnement

## BP 2022



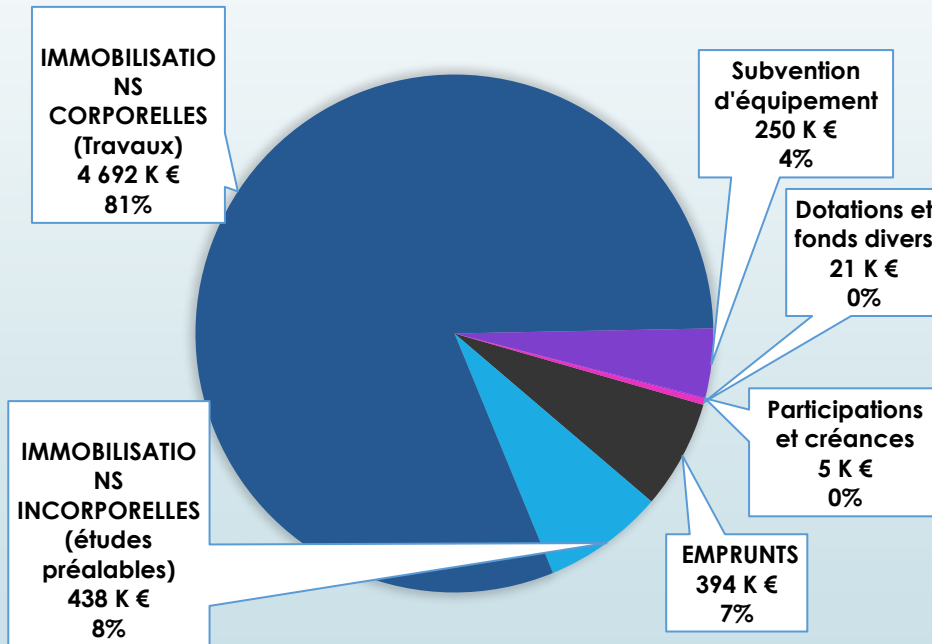
## REALISE 2022\*



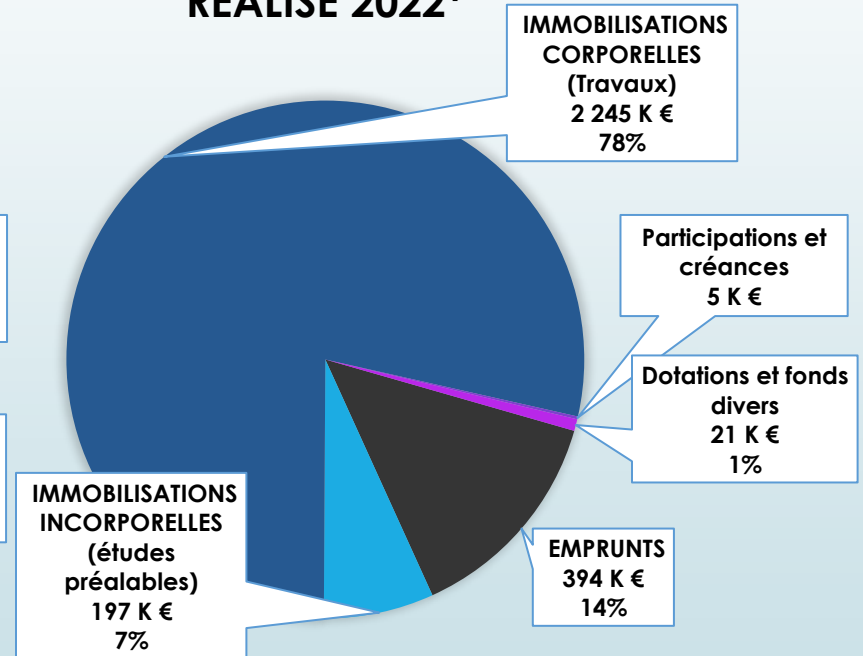
\*Données prévisionnelles au 05/01/23

# Les dépenses d'investissement

## BP 2022

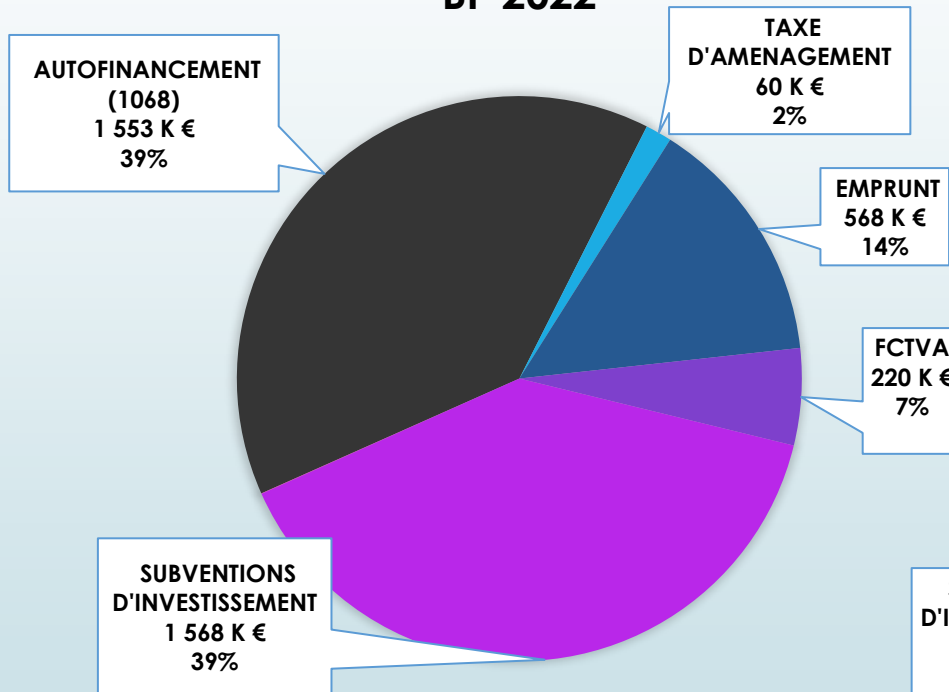
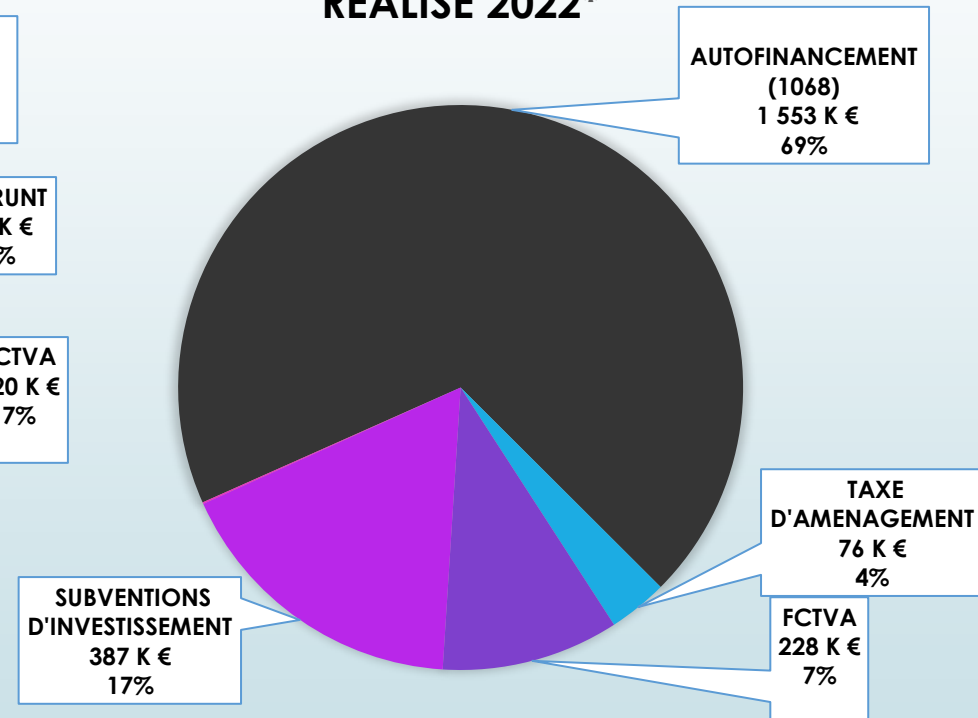


## REALISE 2022\*



\*Données prévisionnelles au 05/01/23

# Les recettes d'investissement

**BP 2022****REALISE 2022\***

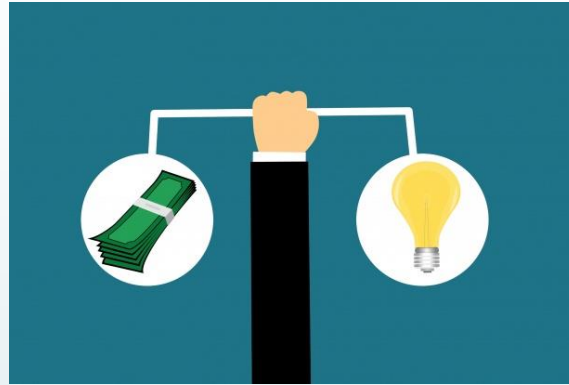
\*Données prévisionnelles au 05/01/23

## Les principaux travaux

- Création de nouveaux vestiaires + aménagement des abords du stade
- Création d'un terrain synthétique au stade
- Travaux divers dans les groupes scolaires et les logements
- Régulation du chauffage + réfection de la toiture au centre culturel
- Acquisition du bâtiment RTE pour le centre technique municipal
- Rénovation de la façade du corps de garde
- Acquisition d'un organigramme de clés pour les nouveaux vestiaires au stade
- Signalisations diverses
- Équipements numériques des groupes scolaires
- Équipement des tous les ERP en défibrillateurs
- Acquisition d'un outil interne de gestion de projets : Interstis

## Les études réalisées

- Maîtrise d'œuvre pour le stade
- Révision des documents d'urbanisme
- Réalisation des plans de tous les ERP communaux
- Etude de faisabilité en vue du réaménagement de la place Charles de Gaulle + études géotechniques
- Etude de revitalisation commerciale
- Réhabilitation du COSEC (assistance à maîtrise d'ouvrage)



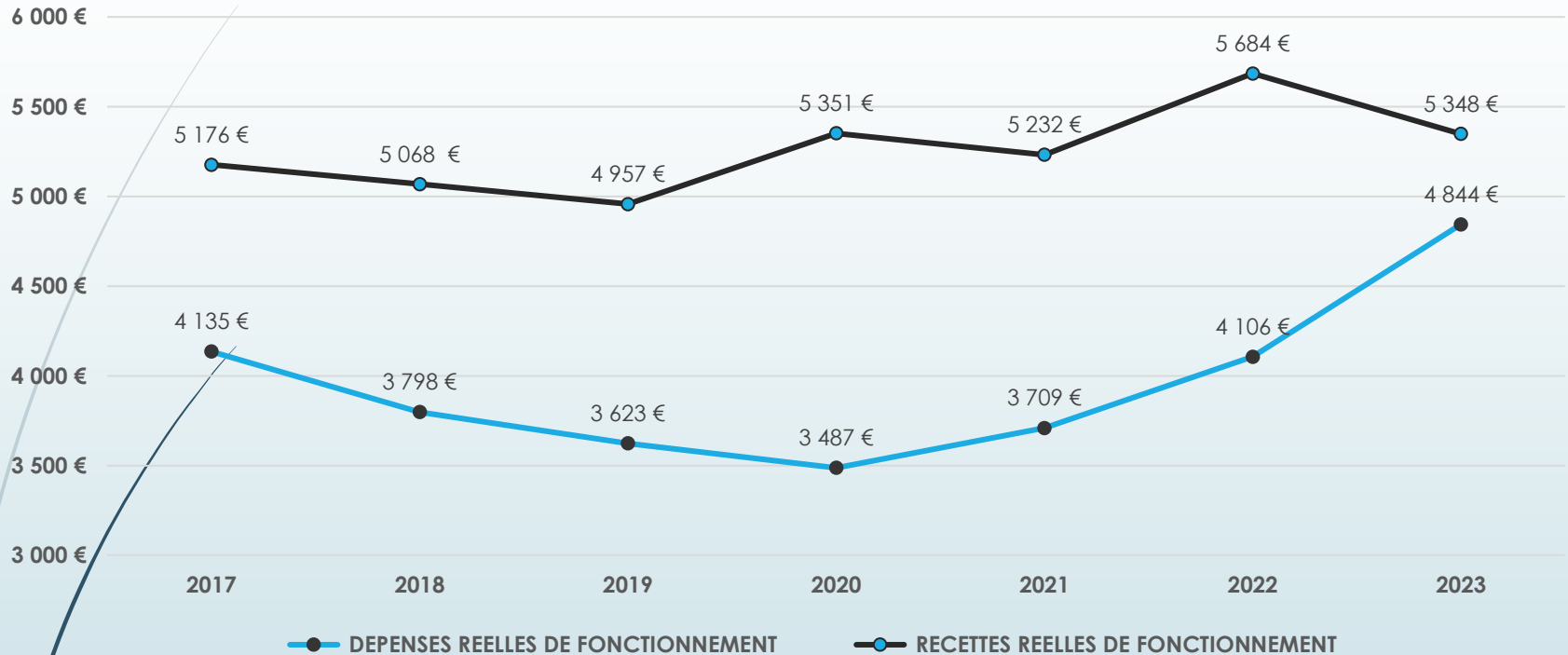
# LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023



# Section de fonctionnement

L'évolution 2017-2023

## EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en K €)

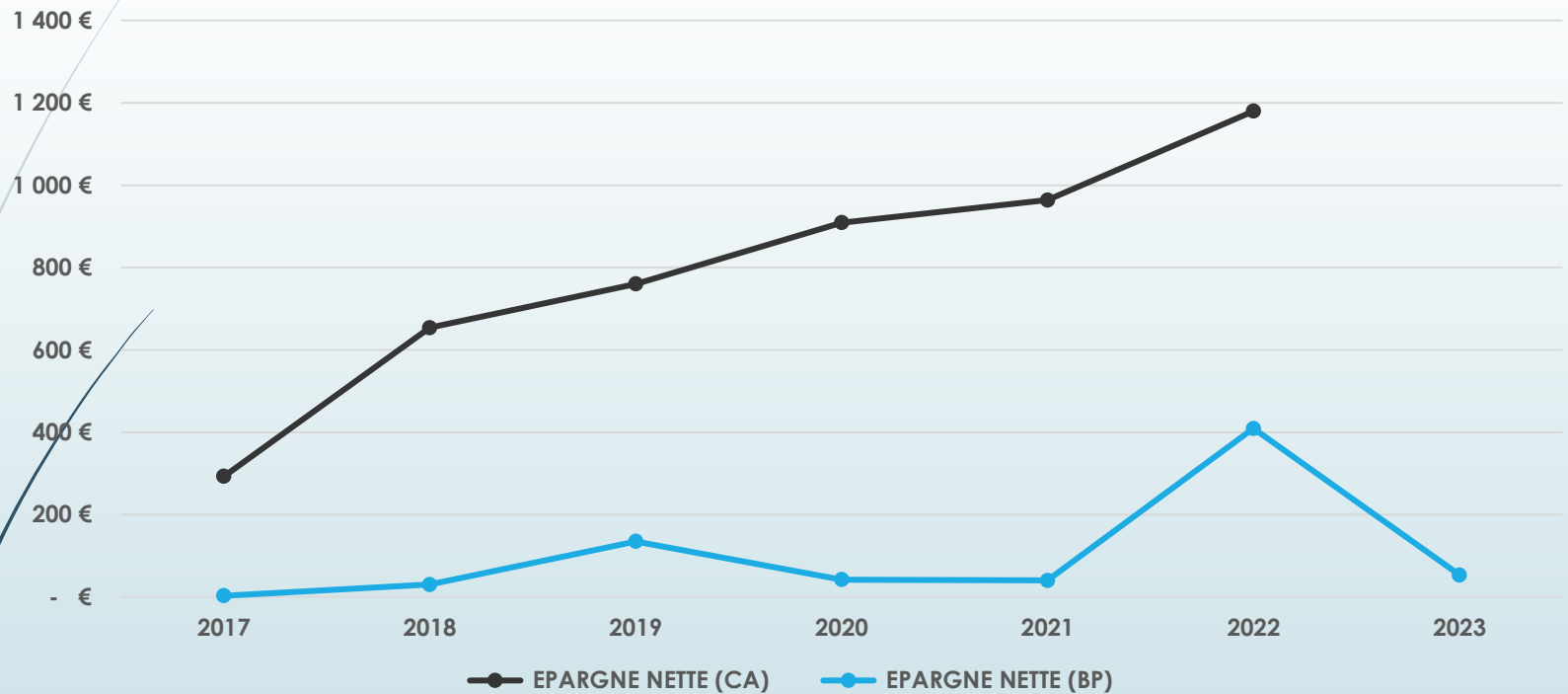


*\*Les données 2017 à 2022 sont des données réalisées (CA),  
tandis que l'année 2023 est une prévision budgétaire  
(Données au 05/01/2023)*

*Il est à noter que les chiffres des précédents ROB concernaient les CA provisoires: ils ont été ici réactualisés avec les CA définitifs pour toutes les années.*



## EVOLUTION DE L'EPARGNE NETTE (en K €) COMPARATIF BP / COMPTE ADMINISTRATIF



Nous constatons que l'épargne nette au niveau des CA est systématiquement plus importante que dans les prévisions du fait des économies recherchées de manière constante durant l'année.



# Section de fonctionnement

Les dépenses

19

# Les dépenses de personnel

## Les dépenses de personnel

L'année 2022 a vu la mise en œuvre d'un nouvel organigramme afin de renforcer les services, comme suit :

- Un agent supplémentaire au service accueil au 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- La création du poste de responsable des affaires scolaires et du conseil municipal des enfants,
- Une main d'œuvre complétée au service technique avec la nomination d'un responsable du centre technique, un recrutement au sein de l'équipe espaces verts et un recrutement à venir au service bâtiments,
- Un renforcement de l'équipe d'entretien des locaux avec le recrutement d'un agent dédié aux nouveaux vestiaires du stade,
- Un nouvel agent au sein du pôle vie associative, sport et évènementiel,

En 2023, nous souhaitons pérenniser les nouvelles équipes en place.

### Les objectifs restent inchangés :

- ✓ Assurer la qualité de service tout en limitant les recrutements,
- ✓ Garantir l'intérêt des missions et des postes,
- ✓ Développer la polyvalence et la compétence des agents,
- ✓ Assurer la qualité de vie au travail.

## Les dépenses de personnel

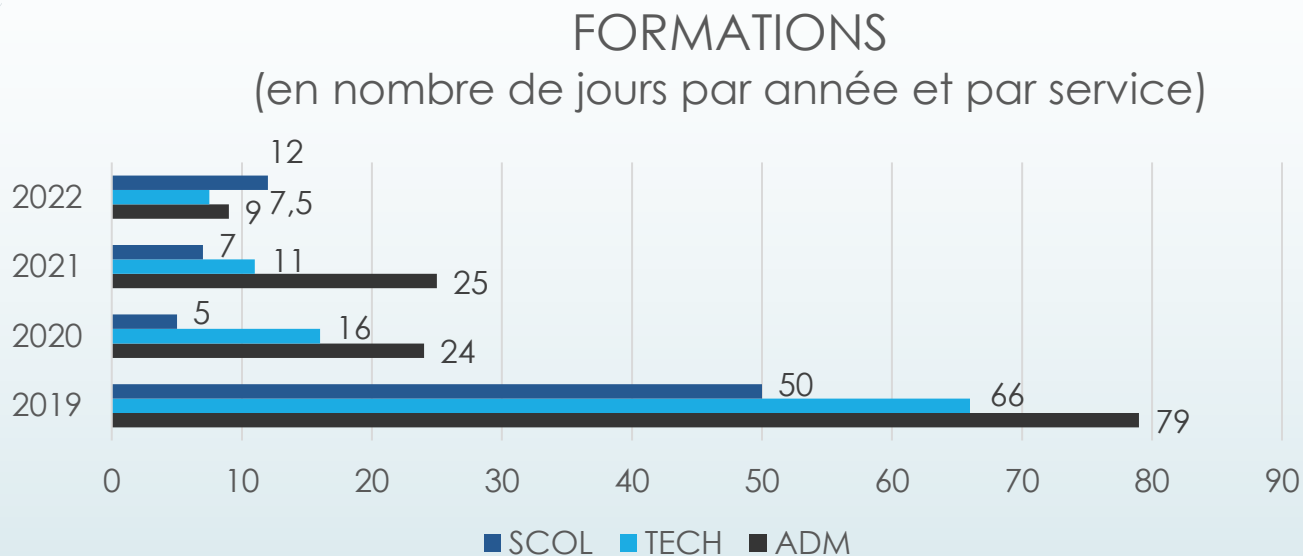


L'année 2022 a vu l'augmentation du point d'indice impacter la masse salariale. Pour Etréchy, cela représente un coût annuel de 100 K €.

La hausse du SMIC a également impacté le budget avec un coût annuel de 7 K €.

En 2023, au-delà des dépenses récurrentes, nous inscrivons un budget de 15 K € au titre du recensement de la population.

## Les dépenses de personnel



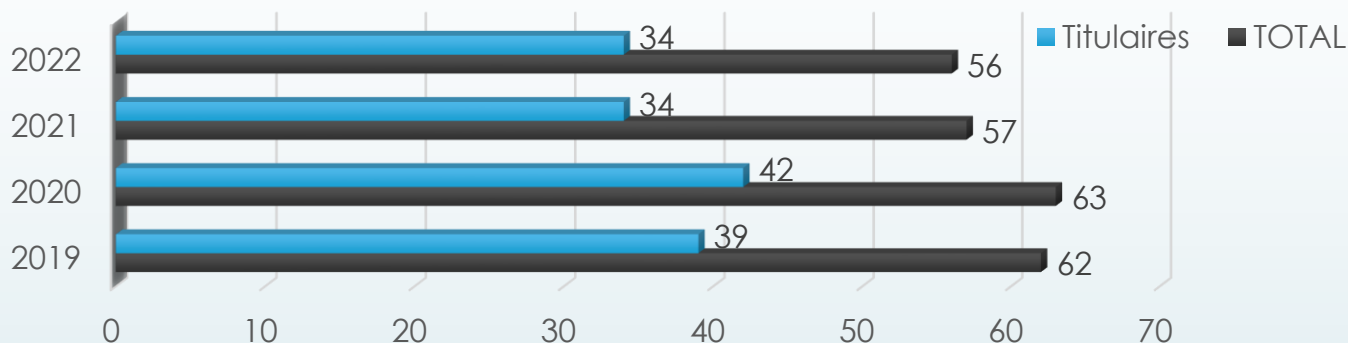
La formation est un levier du développement des compétences individuelles et collectives.

C'est une manière de renforcer la qualité du service rendu tout en permettant une progression pour les agents publics.

En 2022, 19 agents se sont rendus en formation.

## Les dépenses de personnel

Les modalités de recrutement : le statut des personnels :



Le recours aux contractuels est limité au remplacement d'agents en arrêt maladie et en cas d'accroissement temporaire d'activité.

Toutefois, certains postes, du fait de leur technicité et de l'absence de candidats titulaires de la fonction publique sont occupés par des contractuels.

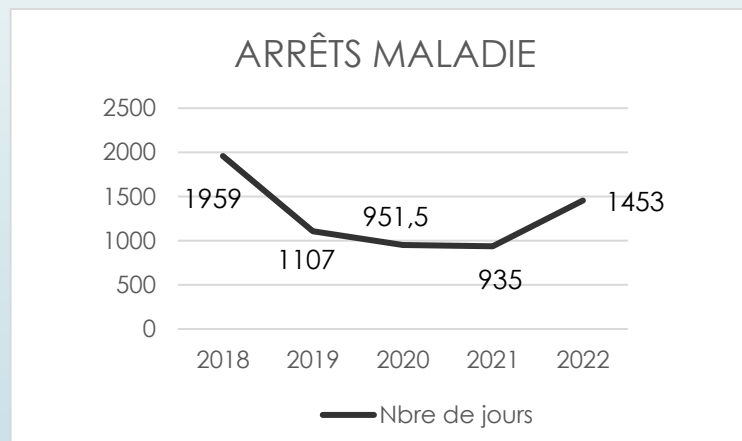
Il est d'ailleurs fréquent que des agents recrutés par le biais de contrats de droit public deviennent par la suite fonctionnaires territoriaux, dès lors qu'ils obtiennent le concours correspondant au grade qu'ils occupent.

En 2022, nous avons recruté 7 agents contractuels et un agent a été titularisé.

## Les dépenses de personnel

L'absentéisme pour maladie :

	MATERNITE	Congé de Longue Durée	Congé de Maladie Ordinaire	Accident de Travail	COVID	TOTAL
<b>TECHN</b>		228	212	196	17	<b>653</b>
<b>ADM</b>	73		145	0	52	<b>270</b>
<b>SCO</b>			417	2	111	<b>530</b>
<b>TOTAL</b>	<b>73</b>	<b>228</b>	<b>774</b>	<b>198</b>	<b>180</b>	<b>1453</b>



A noter : en 2022, les congés de maladie ordinaire concernent principalement 6 agents, tandis que les accidents de travail sont concentrés sur 2 agents.



## Les dépenses de personnel

Au titre des **évolutions de carrière**, en 2022, nous pouvons recenser:  
21 avancements d'échelon,  
2 avancements de grade,

**Les lignes directrices de gestion** sont un puissant outil au service de la préparation de la stratégie à mettre en œuvre, une occasion de faire le bilan de ce qui a été réalisé et de proposer des axes de progression.

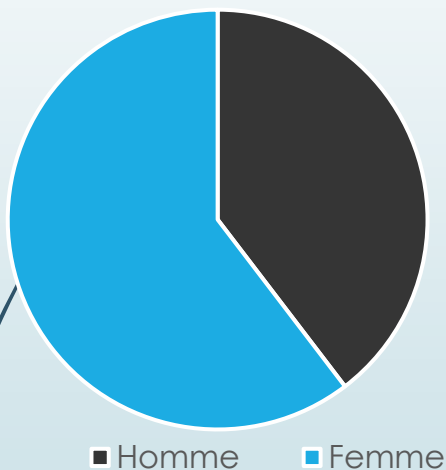
Dans ce cadre, cette année 2022 a permis de mettre en place plusieurs actions, à savoir:

- Au titre de la gestion des effectifs :
  - ❑ Mise en place d'une convention avec 16 tremplins citoyens, afin d'associer la jeunesse à la vie de la Commune et permettre aux agents de faire découvrir leur quotidien et leurs pratiques.
  - ❑ Recrutement de saisonniers pour assurer la continuité de service en période estivale,
  - ❑ Recrutement de deux agents reconnus travailleurs handicapés, en sus des deux agents déjà présents,
- Au titre de la qualité de vie au travail :
  - Mise en place de tickets restaurant

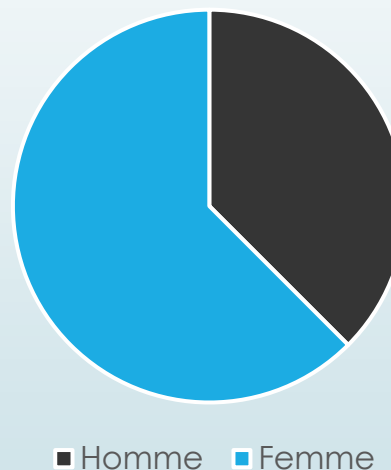
## Les dépenses de personnel

Une majorité de femmes :

Répartition des agents par sexe en décembre 2021



Répartition des agents par sexe en décembre 2022



27

# Les autres dépendances de fonctionnement

## Le coût des services

En 2023, la Commune d'ETRECHY mettra l'accent sur les économies nécessaires à réaliser au sein de ses services.

Des choix de politiques publiques devront être réalisés pour maintenir une situation financière soutenable.

### Les objectifs :

- ✓ Prendre en compte la hausse des dépenses d'énergie,
- ✓ Faire face à la révision des attributions de compensation par la CCEJR,
- ✓ Garantir la qualité et l'efficacité des services essentiels,
- ✓ Réduire le coût de l'ensemble des services.

# Le coût des services

## Les moyens mis en œuvre :

- ✓ La lettre de cadrage budgétaire a fixé un objectif ambitieux de baisse de 15% des dépenses de fonctionnement aux services,
- ✓ Travail avec les services de la CCEJR pour anticiper au mieux les impacts à prévoir,
- ✓ Négociation systématique des coûts avec tous les prestataires,
- ✓ Favorisation des partenariats avec les associations locales,
- ✓ Passation de marchés publics dans le cadre de groupements de commandes
- ✓ Travaux sur les bâtiments communaux pour réduire les dépenses énergétiques
- ✓ Recherche systématique des dispositifs de financements classiques ou innovants

## Le coût des services

- ❑ **Hausse prévisionnelle des fluides** : + 130,5%,  
**Focus sur les dépenses d'énergie** (gaz + électricité) avec une estimation de + 176 %, soit environ + 370 K €,
- ❑ La **révision des attributions de compensation** est actée, nous attendons les montants définitifs,
- ❑ **Réflexion sur les animations** Etréchy Plage et Etréchy sur Glace,
- ❑ **Baisse des budgets des services en fonctionnement** (hors fluides et RH): **8,69% de moyenne constatée**,
- ❑ **Stabilisation du budget de la masse salariale** malgré les évolutions réglementaires,

## Le coût des services

De nombreux **marchés publics actuellement en cours** permettent de diminuer les coûts de fonctionnement des services, parmi lesquels :

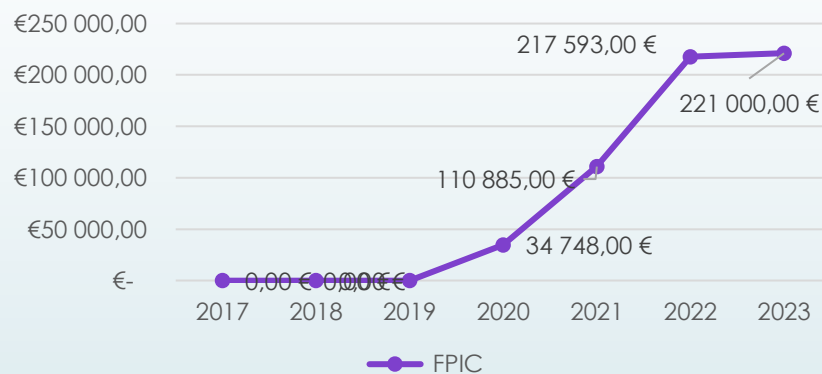
- ✓ Bail voirie (2021-2025)
- ✓ Fournitures scolaires et pédagogiques (2020-2023)
- ✓ Fournitures papier (2020-2023)
- ✓ Balayage de la voirie (2019-2023)
- ✓ Fourniture d'électricité pour les bâtiments avec une puissance sup à 36 KVA avec l'UGAP(2022-2024)
- ✓ Maintenance préventive et curative du chauffage (2021-2023)
- ✓ Télécommunications (téléphonie et internet)(2021-2024)
- ✓ Fourniture gaz avec l'UGAP (2021-2025)
- ✓ Entretien et maintenance poteaux et bornes incendie (2021-2024)
- ✓ Tonte et entretien des espaces verts et
- ✓ Plan d'abattage/élagage des arbres (2021-2024)

De nouveau contrats générateurs d'économies à venir en 2023 :

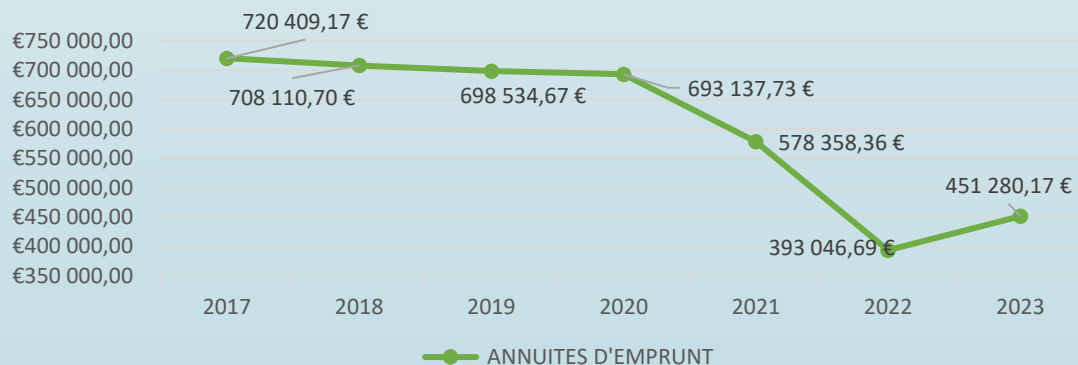
- Photocopieurs : économie de 30 K € annuels
- Etude d'une nouvelle billetterie pour la saison culturelle
- Suppression de l'outil Villenet
- Révision du contrat avec La Poste

## Les autres dépenses

- ❑ Le **FPIC** a été pris en charge en totalité par la Commune dès 2022 et le sera à nouveau en 2023.



- ❑ **L'annuité d'emprunt** (fonctionnement et investissement)



Ce montant intègre l'emprunt 2022 à lever





# Section de fonctionnement

Les recettes

34

# La fiscalité



## L'imposition des ménages

Rappel: à compter de 2018, la loi de finances n'instaurait plus la revalorisation des bases qui est désormais déterminée par l'évolution de l'indice des prix (IPCH) ( $\text{nov de } n / \text{nov de } n-1$ ).

En 2023, le coefficient forfaitaire appliqué aux valeurs locatives devrait être particulièrement élevé. D'après une première estimation, l'IPCH augmente sur un an de 7 %.

Pour mémoire, les bases effectives 2022 étaient les suivantes :

- taxe foncière bâti : 11 085 k €
- taxe foncière non bâti : 68 k €

Les taux sont les suivants :

- taxe foncière bâti : 17% soit une recette brute de 3 699 K € en 2022 avant application du coefficient correcteur :  
Soit 1 396 K € pour la part communale  
Soit 1 734 K € pour la part départementale (taux de 16,37%) : transfert financier de l'Etat
- taxe foncière non bâti : 49,03 % soit une recette de 33 K € en 2022

*Le produit prévisionnel 2023 pour les impôts fonciers s'élève à 3 770 K €.*

36

# Le produit des services

## Le produit des services

En 2022, les principales recettes :

- Au titre de la saison culturelle 2022, il y a eu 7 spectacles. Les recettes s'élèvent ici à 13 K € en 2022.
- Les recettes de l'activité patinoire : 27 K (idem 2021).

En 2023,

- Les recettes de la saison culturelle : 11 K €. *Les tarifs de la saison culturelle sont divisés en catégories et dépendent du coût du spectacle.*
- Les concessions du cimetière 2022 : 4 K €
- Les redevances d'occupation du domaine public 2022 : 20 K €
- Les différentes mises à disposition de personnels avec la CCEJR 2022 : 100 K €

38

# Les autres recettes de fonctionnement

## La dotation globale de fonctionnement

	<u>Montant 2022</u>	<u>Montant 2023 prévisionnel</u>	<u>Évolution</u>
<b>Dotation forfaitaire (en K€)</b>	489	454	- 7 %
<b>Dot Solidarité Rurale (en K€)</b>	211	185	-13 % *
<b>Total</b>	700	639	- 9,2 %

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>DGF (en K€)</b>	812	755	719	712	700
<b>Perte N-1 (en K€)</b>	49	57	36	7	12
<b>Evolution de la DGF</b>	- 6%	- 7%	- 4,8%	- 1 %	- 2 %

## Les attributions de compensation

- Suite à la prise de compétence « Maison France Service » en 2022 par la CCEJR, la Commune enregistrera dès 2023 une perte de 15 K € annuels au titre des attributions de compensation.
- A ce jour, la CCEJR étudie la révision des attributions de compensation relatives à la voirie et à l'éclairage public. Des impact sont à prévoir dans notre budget de fonctionnement. Les décisions devraient être connues et intégrées au moment du vote du BP 2023.

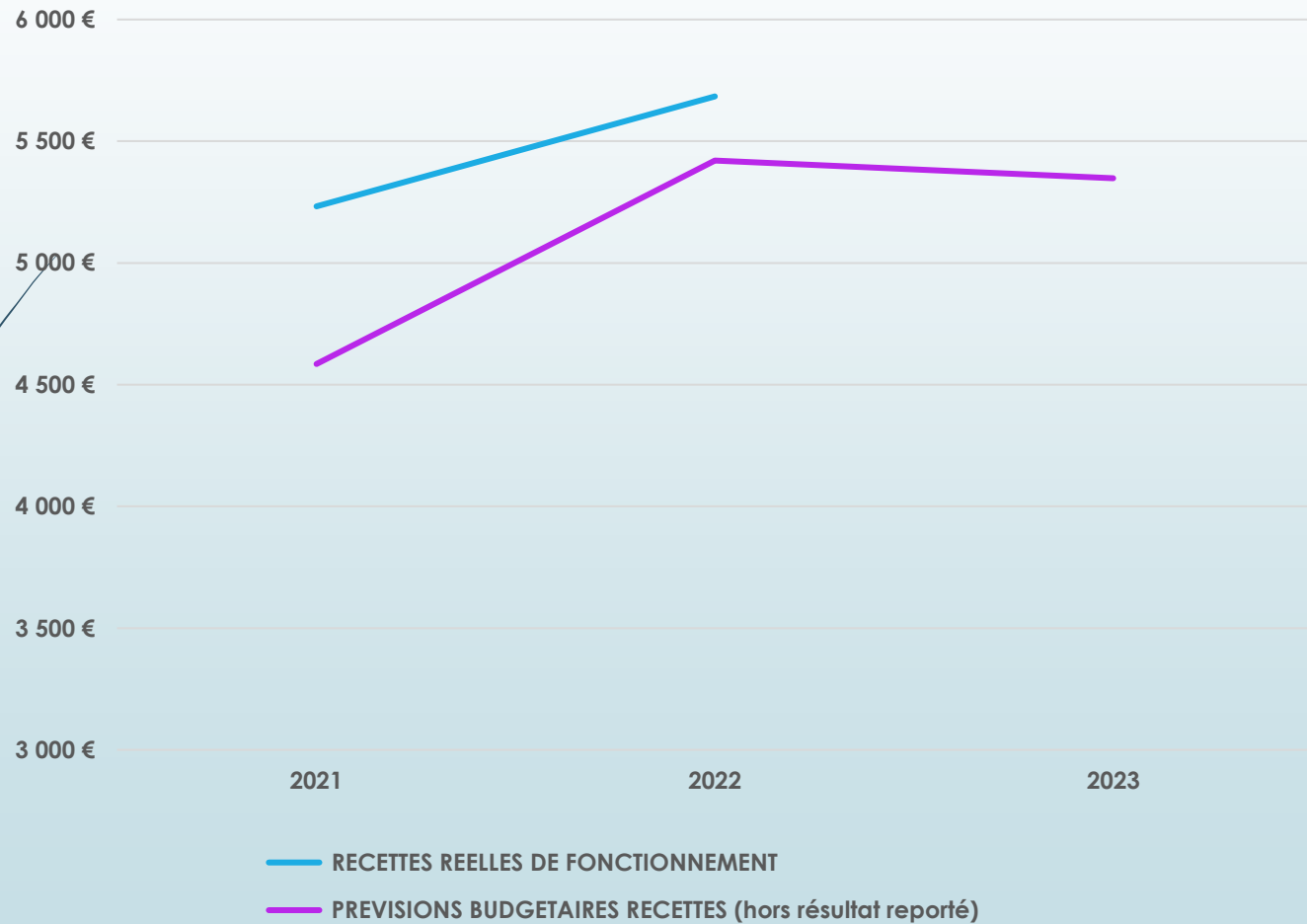
A suivre.



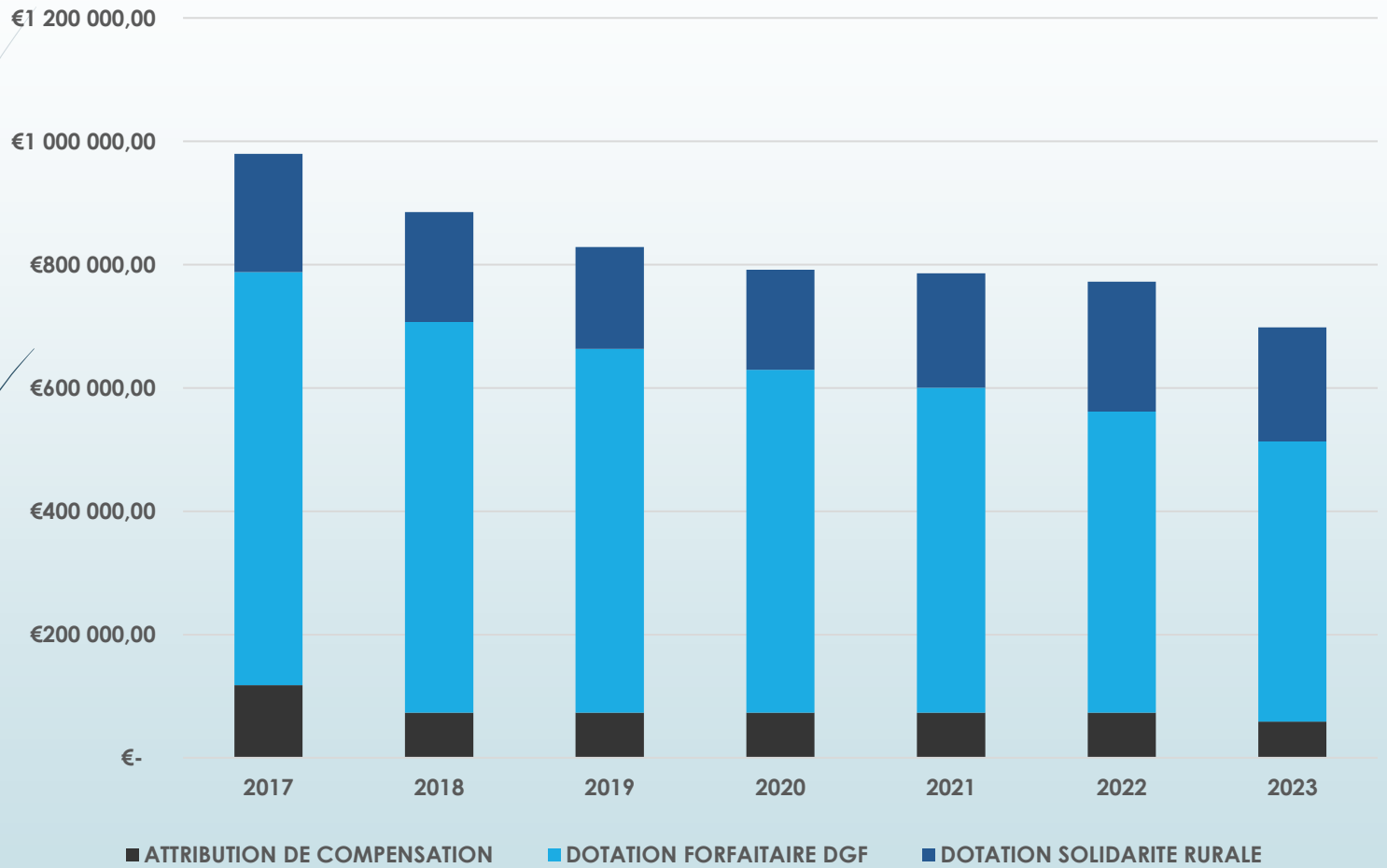
41

# Zoom sur l'évolution des recettes de fonctionnement

## EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : COMPARATIF BP / COMPTE ADMINISTRATIF (en K €)



## EVOLUTION DOTATIONS 2017-2023





# Section d'investissement

Les dépenses

## La dette

Année	Capital restant dû au 1 <sup>er</sup> janvier	Intérêts	Amortissements	Taux moyen emprunts	Durée moyenne des emprunts à la souscription	Durée résiduelle moyenne	Répartition des emprunts
2023	1 865 625* €	54 550* €	388 169* €	4,12%	15 ans	11 ans	100% du taux fixe

\*Changement du montant selon le moment où l'on déclenche le versement de l'emprunt contracté en 2022

La dette s'éteint en 2038, avec le nouvel emprunt. L'encours de la dette par habitant (*population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2019 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 : 6821 habitants*) sera de **273,5 €\* au 1<sup>er</sup> janvier 2023**, à rapprocher des **989 € au 1<sup>er</sup> janvier 2014** (année correspondant à la baisse des dotations de l'État), **soit une baisse de 72,3 %**.

Le remboursement de la dette se répartit sur deux « canaux » distincts :

- les intérêts sont inscrits en dépenses sur la section de fonctionnement
- le capital affecte la section d'investissement

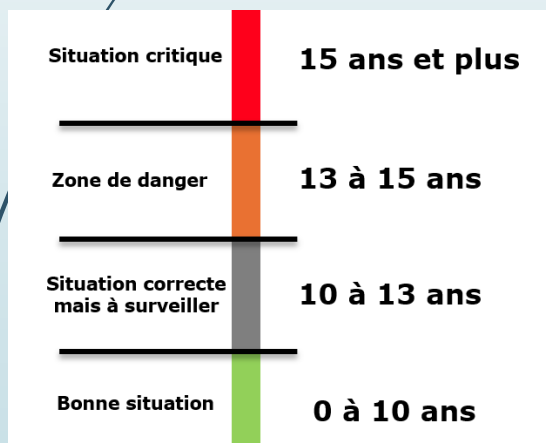
Les intérêts pour 2023 représentent 3 % du capital restant.

\*(montant qui sera ajusté à la levée de l'emprunt 2022).

## La dette

Focus sur la capacité de désendettement :

	2019		2020		2021		2022		2023
INDICATEURS	BP	CA	BP	CA	BP	CA	BP	CA (provisoire)	BP estimé
Capacité de désendettement	5,35	2,80	5,28	2,23	5,15	2,02	2,88	1,44	3,70



### Capacité de désendettement

Encours de la dette au 31/12/n / Épargne Brute

➤ Nombre d'années nécessaires si affectation de la totalité de l'Épargne Brute au remboursement de la dette.

## Les restes à réaliser 2022

Les restes à réaliser 2022 : **901 574 €**

- Certaines opérations sont achevées mais en attente de facture, notamment :
  - Travaux dans les sanitaires du groupe scolaire Schuman
  
- Parmi les opérations en cours :
  - Révision du SPR et du PLU
  - Isolation extérieure de logements
  - Création des vestiaires du stade
  - Aménagement VRD du stade
  - Travaux dans les groupes scolaires

# Les investissements 2023

- **Travaux sur les bâtiments**
  - ✓ Finalisation de l'extension des vestiaires du stade (tranche ferme)
  - ✓ Création du terrain synthétique (tranche optionnelle)
  - ✓ Réfection de la piste d'athlétisme (tranche optionnelle)
  - ✓ Aménagement du nouveau CTM
  - ✓ Travaux dans les groupes scolaires
  - ✓ Travaux dans les logements communaux
  
- **Travaux sur la voirie communale (hors compétence communautaire)**
  - ✓ Finalisation de l'aménagement VRD DU STADE (tranche ferme)
  - ✓ Plantations suite au diagnostic arboré
  
- **Etudes**
  - ✓ Aménagement du nouveau CTM
  - ✓ Réhabilitation du COSEC
  - ✓ Aménagement parkings aux abords des écoles St Exupéry et Schuman
  
- **Développement de la politique foncière**
  - ✓ Acquisition de terrains divers au gré des opportunités



## Les investissements 2023

Dans le cadre du **Décret Tertiaire**, les travaux de **rénovation énergétique** amorcés en 2022 seront poursuivis en 2023 et les années suivantes, parmi lesquels :

- ❑ Changement des chaudières du COSEC et de l'école Schuman (1<sup>er</sup> trimestre 2023)
- ❑ Isolation thermique de deux logements (décembre 2022)
- ❑ Changement des éclairages du tennis en LED (décembre 2022)
- ❑ Equipement de tous les ERP en LED (2023)
- ❑ Rénovation du COSEC (études en 2023)
- ❑ Réaménagement du futur CTM (études en 2023)



# Section d'investissement

Les recettes

## Les principales recettes

- Les restes à réaliser 2022 : 1 117 915 K €  
*Dont*
  - *Subventions liées aux travaux du stade: 539 577€*
  - *Emprunt : 598 000€*
  
- Le FCTVA 2023 : 80 K €
  
- La taxe d'aménagement : 50 K €
  
- Aucun emprunt prévisionnel en 2023

## Zoom sur les subventions

OPERATIONS	Détail opérations	Cout HT prévisionnel	FINANCEUR	Type de subvention	Montant de la subvention prévisionnelle	% financem ent externe
<b>Aménagement Stade</b>	<u>Constructions nouveaux vestiaires</u>	568 900 €	DEPARTEMENT	Contrat de territoire départemental	225 224 €	40%
			ETAT	DSIL	150 000 €	26%
			REGION	Equipements sportifs de proximité	70 000 €	12%
	<u>Aménagements extérieurs et VRD</u>	912 080 €	DEPARTEMENT	Contrat de territoire départemental	324 103 €	36%
			REGION	Contrat d'aménagement régional	314 353 €	34%
	<u>Piste d'athlétisme</u>	1 348 241 €	REGION	Contrat d'aménagement régional	120 000 €	8,9%
			ANS	Développement des équipements	190 000 €	14%
	<u>Terrain synthétique</u>	754 144 €	REGION	Contrat d'aménagement régional	91 340 €	12,11%
			FFF	FAFA	40 000 €	5%
ANS			Développement des équipements	90 000 €	11,93%	

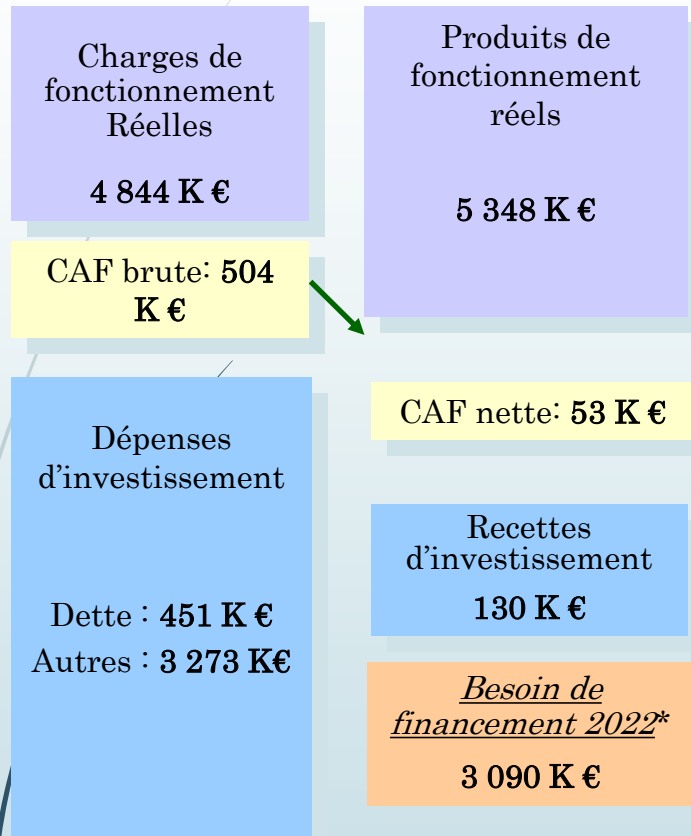
## Zoom sur les subventions

OPERATIONS	Détail opérations	Cout HT prévisionnel	FINANCEUR	Type de subvention	Montant de la subvention prévisionnelle	% financem ent externe
<b>Réfection de la Place Charles de Gaulle</b>		870 400 €	REGION	Contrat d'aménagement régional	435 200 €	50%
<b>Etude de faisabilité de la réfection de la Place Charles de Gaulle</b>		30 246,26 €	REGION	Banques des territoires	12 107 €	40%
<b>Rénovation thermique logements</b>	<u>Isolation logements Rue Fontaine</u>	57 000 €	ETAT	DSIL Plan de relance	34 086 €	59,8%
	<u>Isolation des façades et en comble perdu et installation d'une pompe à chaleur</u>	40 680,79 €	ETAT	DSIL Plan de relance	24 327,11 €	59,8%
<b>Rénovation énergétique de bâtiments communaux</b>	<u>Remplacement éclairage par du LED + remplacement chaudières</u>	214 144,00 €	ETAT	DSIL 2022	122 176,00 €	57%



# ZOOM SUR L'AUTOFINANCEMENT

## Zoom sur l'autofinancement



L'équilibre est réalisé grâce à une ressource : la CAF (Capacité d'autofinancement ou Epargne) Brute : Elle a vocation à couvrir le remboursement de la dette en capital (dépenses d'investissement).

CAF Brute - remboursement dette

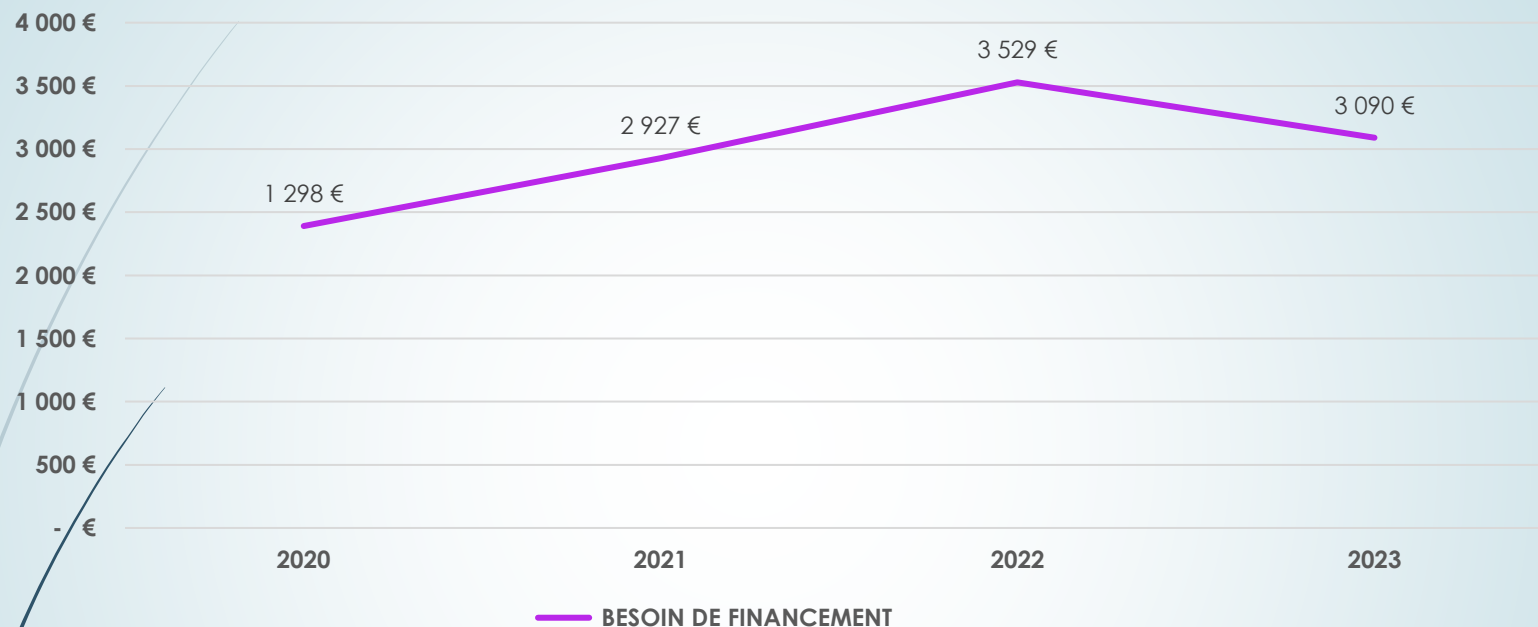
= CAF(ou épargne) nette (Autofinancement)

Dépenses investissement autres - CAF nette  
- Recettes investissement

= Besoin de financement qui sera financé par des nouvelles recettes (subventions, emprunt, amortissements) et par les résultats antérieurs.

(\*hors résultats reportés N-1 et RAR qui seront intégrés au BP, hors subvention et emprunt éventuels).

## EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT (en K €) PREVISIONS BUDGETAIRES 2020-2023 (hors résultats reportés et RAR)



# Zoom sur l'autofinancement





# LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

# Les engagements pluriannuels

- ❖ **Travaux du Stade :**
  - ✓ 2020-2022 : Extension des vestiaires,
  - ✓ 2021-2022 : VRD
  - ✓ 2022-2024 : Réfection de la piste d'athlétisme et du terrain de football
- ❖ **Travaux tous bâtiments au titre de la transition écologique**
  - ✓ 2018-2023 : Renouvellement des éclairages par du LED
  - ✓ 2019-2023 : Changement de chaudières dans les ERP
- ❖ **Travaux bâtiments divers :**
  - ✓ 2019-2024 : Etudes et réfection du COSEC
  - ✓ 2021-2023 : Rénovation d'appartements
  - ✓ 2022-2024 : Réaménagement du futur Centre Technique Municipal
- ❖ Etude sur l'aménagement de la Place Charles de Gaulle (2020-2023)
- ❖ Equipement numérique des groupes scolaires (2021-2023)
- ❖ Travaux de voirie
  - ✓ 2023-2026 : Signalisation verticale et horizontale
  - ✓ 2023-2024 : Réfections diverses
- ❖ Renouvellement du patrimoine arboré
  - ✓ 2020-2025 : Remplacement programmé des arbres d'alignement



# LES RELATIONS FINANCIERES AVEC LA CCEJR

## Les relations financières avec la CCEJR

### ❖ Les recettes ANNUELLES récurrentes de la commune provenant de la CCEJR jusqu'en 2019 :

- ✓ Attribution de compensation: 73 K €
- ✓ MAD d'un logement au 16, rue St Exupéry: 15 K €
- ✓ MAD d'un logement au 42, rue Fontaine : 10 K €
- ✓ Remboursement des frais d'affranchissement: 25 K €
- ✓ MAD de personnels : 103 K €
- ✓ MAD du centre de loisirs (loyer + fluides) : 20 K €
- ✓ MAD des locaux administratifs (loyer) : 51 K €
- ✓ MAD des locaux administratifs (fluides) : 13 K €

**Soit environ 310 K € annuels.**

**En 2020, au vu du départ de la CCEJR de nos locaux communaux, la perte enregistrée est de 38 K € environ, soit une recette de 268 K € environ.**

**En 2021, une perte de 90 K a été enregistrée, soit une recette de environ 180 K €.**

**En 2022, aucune perte n'a été enregistrée.**

**En revanche, en 2023, nous aurons une perte de 15 K €, soit une recette de 165 K €.**

**Des questionnements en cours sur la révision des AC – En attente des décisions.**

**Si l'on ajoute à cela la dépense du FPIC dès 2022 (100% – soit 218 K €), cela engage une perte nette pour la Commune de 363 K € annuels environ en 4 années.**

# SYNTHESE

- ❖ Assurer une gestion rigoureuse avec une marge de manœuvre réduite en section de fonctionnement,
- ❖ Faire face aux évolutions intercommunales impactant les finances de la Commune,
- ❖ Maintenir le niveau de fiscalité,
- ❖ Maintenir un niveau d'endettement qui permette de financer les investissements nécessaires,
- ❖ Travailler sur différents modes de partenariats (co-financements, subventions, mutualisations),
- ❖ Investir sur le bâti pour réduire à long terme les coûts de fonctionnement et répondre dans le même temps aux exigences du décret tertiaire.

# GLOSSAIRE

- CET : Contribution économique territoriale (remplace la taxe professionnelle)
- CFE : Cotisation foncière des entreprises
- DGF : Dotation globale de fonctionnement
- FCTVA : Fonds de compensation à la Taxe sur la Valeur Ajouté
- FPIC : Fonds de péréquation sur les ressources intercommunales
- MAD : Mise à disposition
- PIB : Produit intérieur brut
- PLF : Projet de loi de finances
- TFB : Taxe sur le foncier bâti
- TFNB : Taxe sur le foncier non bâti

# DEFINITION

## ► Autofinancement :

Traduit la faculté d'une collectivité à financer par son fonctionnement courant ses opérations d'investissement et le remboursement en capital de la dette.

C'est l'excédent dégagé par la section de fonctionnement (recettes supérieures aux dépenses ) qui doit permettre :

- de couvrir le remboursement en capital des emprunts de la collectivité,
- de dégager une ressource susceptible de financer en partie les autres dépenses d 'investissement de la collectivité.

La Capacité d'Autofinancement (CAF) brute est égale aux produits réels de fonctionnement (recettes) - les charges réelles de fonctionnement (dépenses).

La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette.

La CAF nette représente donc l'autofinancement de la collectivité.

**FIN**

*Je vous remercie de votre attention,*

*Avez-vous des questions ?*